

Les finances 2024 ont été passées au crible par les élus

Jeudi dernier, l'ordre du jour faisait la part belle aux finances lors du conseil communautaire, avec notamment la validation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des nombreux budgets annexes. La vue d'ensemble du budget principal laisse apparaître 31 222 606 euros en dépenses pour 34 367 008 euros en recettes en section de fonctionnement, et 4 702 574 euros en dépenses pour 3 048 629 euros de recettes pour la section d'investissement.

« Les finances de la CCE sont saines, on reste à l'étal dans nos investissements, nous avons une bonne capacité d'emprunt, mais il faut être prudents car on a de gros investissements à réaliser », rappelle le vice-président aux finances, Jean-Jacques Laisné, en passant en revue chacun des budgets (CFM, CFA, cuisine centrale, pépinière d'entreprises, zones d'activité, extension de la zone d'activité, office de tourisme, assainissement non collectif). Des subventions seront demandées au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour financer des travaux de mise aux normes de la cuisine centrale du Centre de formation multimétiers (CFM) qui assure au quotidien 600 repas (pour 62 061 euros), la modernisation du réseau de distribution du chauffage (16 331 euros) et le renouvellement du réseau informatique et de la distribution wifi (6 254 euros).



Des travaux vont avoir lieu au CFM. P.R.

Les élus ont autorisé le Centre intercommunal d'action sociale à recourir à l'emprunt pour financer la requalification de la résidence autonomie Lucien-Boutrit à hauteur de 3,3 millions d'euros.

Protéger la centrale

Sujet qui interpelle, la quasi-obligation pour la collectivité de se porter garante de l'emprunt à hauteur de 15 840 857 euros pour la construction du casernement dévolu au Peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie de Blaye. Une construction faite par Domofrance, à la demande de l'État, pour protéger la centrale nucléaire de Braud. « Cette construction aura un caractère réversible afin de garantir qu'en cas de départ du peloton le casernement puisse correspondre à une offre locative adaptée pour le territoire », précise la présidente de la CCE, Lydia Héraud.

Philippe Rucelle